



Péruwelz, le 26 juillet 2024

AVIS

Conformément à l'article 25/4 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, le Collège de police de la Zone de police Bernissart-Péruwelz porte à la connaissance de la population que le Conseil de police se réunira **le mardi 06 août 2024 à 18H00** à la salle communale de Roucourt située à 7601 Roucourt, rue Julien Bouchain, 3. L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

Ordre du jour fixé par le Collège de police en sa séance du :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente - 27 mai 2024
2. Ouverture d'emploi Chef de Corps - Appel aux candidats en vue de la désignation "en régime" de Chef de Corps de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz, n°5321
3. Arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 28 juin 2024 décidant de réformer les comptes annuels de l'exercice budgétaire 2023 de la Zone de police - Introduction du recours visé à l'article 79 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux - Décision
4. Introduction d'un recours en annulation au Conseil d'état à l'encontre de l'arrêté de la ministre de l'Intérieur du 1er juillet 2024 rejetant le recours introduit par la Zone de police à l'encontre de l'arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 25 avril 2024 approuvant le budget 2024 de la Zone de police avec rectification des résultats de l'exercice 2023 repris au tableau de synthèse du service ordinaire - Autorisation
5. Introduction d'un recours en annulation au Conseil d'état à l'encontre de l'arrêté de la ministre de l'Intérieur du 1er juillet 2024 rejetant le recours introduit par la Zone de police à l'encontre de l'arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 25 avril 2024 n'approuvant pas la modification budgétaire 1/2024 de la Zone de police - Autorisation
6. Adhésion au contrat-cadre de la zone de police d'Anvers en matière de pantalon d'intervention
7. Mobilité 2024-04 - Vacance d'emploi pour 1 INP Proximité

Par le Collège de police,

Pour le Chef de zone,
Ph. DURIEUX,
Sur délégation,
GUILLAUME COMBLEZ,
Le Secrétaire

Le Président f.f.,
YVES WUILPART